

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 09/01/2026

Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 : Dépôt de candidatures – Informations aux candidats

Les déclarations de candidature en vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires à l'occasion des scrutins des 15 et 22 mars 2026 pourront être déposées en sous-préfectures d'Altkirch, Mulhouse et Thann-Guebwiller, pour les communes de ces arrondissements, ainsi qu'à la préfecture du Haut-Rhin, pour l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé et, le cas échéant, pour toutes les autres communes du département :

- pour le premier tour : **du mercredi 11 février au jeudi 26 février 2026 à 18h00 inclus,**
- pour le second tour : **le lundi 16 et le mardi 17 mars 2026 à 18h00.**

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous en ligne sur le site Internet des services de l'État dans le Haut-Rhin :

[https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-Elus/Elections-municipales-2026/
Espace-candidats/Depot-des-candidatures](https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-Elus/Elections-municipales-2026/Espace-candidats/Depot-des-candidatures)

Les mémentos à l'usage des candidats ainsi que les formulaires CERFA nécessaires à l'établissement des candidatures sont également accessibles dans ce même espace .

Seul le candidat « tête de liste » (ou son représentant dûment mandaté) doit prendre rendez-vous pour venir déposer en préfecture ou sous-préfecture l'ensemble des candidatures composant sa liste.